

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 avril 2024
Délibération n°2024 – 04 – 07

Nombre de Conseillers :

En exercice : 09
Présents : 05
Votants : 07

Vote

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt quatre

Le huit avril à 19 :00

Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2024

Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, BRULE Corinne,
PERRET Morgane, MICHEL Rémi,

Absents : Thomas GUILLEMOT, DESFONTAINE Gilles (a donné pouvoir à Stéphane DANY),
ASFEZ Peggy, LE GOFF Tony (a donné pouvoir à Stéphane DANY).

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

Invité : monsieur David BIORET, conseiller aux décideurs locaux

OBJET : Délibération du conseil municipal concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du compte commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à La section d'investissement CA 2022	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser -Dépenses - Recettes 2024	Soldes des reste à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	4 809,10 €		- 56 869,40 €	3 939,29 € 0,00 €	3 939,29 €	- 55 999,59 €
FONCT	237 404,08 €		50 997,61 €			288 401,69 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	288 401,69 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	55 999,59 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	44 000,41 € 188 401,69 €
Total affecté au c/1068 :	100 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002)	

Pour copie conforme
Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 08/04/2024

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

